

Le Monde, 31 juillet 2020

### L'aventure citoyenne des semences paysannes, « commun » nourricier

Enquête. Des maisons des semences préservent et redonnent vie à ce patrimoine de diversité cultivée. Une gouvernance dont les crises écologique et sanitaire révèlent la pertinence.

Par Claire Legros

**« Le retour des communs » ( 5/6).** C'est un champ comme on n'en voit guère, où des épis de toutes tailles, mêlés de coquelicots, ondulent au vent léger de l'été normand. Il s'agit en réalité d'une maison de semences associative où des variétés de blé, d'avoine, d'orge, d'engrain ou d'épeautre, aux appellations sympathiques – le Bon Cauchois, le Blanc de Flandres, le Gros Bleu –, sont cultivées par l'association Triticum. La collection compte une centaine d'espèces dont les plus anciennes datent de – 8000 av. J.-C. et s'étend sur quatre hectares, à Roncherolles-sur-le-Vivier, dans la banlieue rouennaise (Seine-Maritime). *« C'est une collection vivante car les semences évoluent en fonction du terroir et du climat, affirme Simon Bridonneau, qui a cofondé l'association en 2019. Ce bien commun est menacé de disparition. »*

En 2019, [un rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture \(FAO\)](#) alertait en effet sur la disparition d'une large partie de la biodiversité alimentaire et sur la menace qu'elle fait peser sur *« l'avenir de notre alimentation, de nos moyens de subsistance, de notre santé et de notre environnement »*. [Selon les experts](#), les trois quarts de la diversité génétique présente dans l'agriculture ont disparu au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Un an plus tard, la crise du Covid-19 a accéléré la prise de conscience : la souveraineté alimentaire est une préoccupation centrale pour les villes, dépendantes de nombreux acteurs souvent éloignés géographiquement – il suffit qu'un maillon cède pour que la chaîne d'approvisionnement s'arrête. *« Cette dépendance vaut aussi pour la semence, poursuit Simon Bridonneau. Le système agro-industriel impose aux agriculteurs comme aux jardiniers de racheter des semences chaque année, associées aux engrais et pesticides nécessaires à leur culture, alors qu'ils pourraient les produire eux-mêmes. »*

L'association normande de Simon Bridonneau appartient au Réseau semences paysannes, créé en 2003 pour redonner vie à ce patrimoine vivant et défendre le droit des agriculteurs à produire et à échanger des semences. Il regroupe plusieurs dizaines de « maisons des semences paysannes » qui s'attachent à sélectionner et à adapter des variétés à leur terroir. Depuis près de vingt ans, ces maisons réalisent un travail minutieux et patient de collecte des semences anciennes, mais aussi de réappropriation et de transmission des savoir-faire nécessaires pour les reproduire tout en les adaptant au changement du climat. Une démarche qui, pour Elise Demeulenaere, socioanthropologue au CNRS, *« relève de la notion de "commun", car elle repose sur trois éléments : une ressource, une communauté qui la maintient et l'enrichit et des règles qui encadrent l'usage du bien »*.

### **Libres de droit**

La notion de « commun » a été définie, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, par la politiste américaine Elinor Ostrom. Récompensée par l'équivalent du prix Nobel d'économie en 2009, elle a montré, à partir d'observations de terrain, que des communautés parviennent à organiser durablement des « règles d'usage » sans recourir ni à l'Etat ni à la propriété privée, afin de garantir la survie de leurs membres et la préservation d'un réservoir de ressources pour les générations suivantes.

Cette notion de « commun », le Réseau semences paysannes l'a expérimentée avant de l'explorer du point de vue théorique. Car l'une des particularités des semences paysannes, c'est qu'on ne peut les cultiver seul. *« Personne ne peut dire "c'est ma semence" », note Robert Ali Brac de La Perrière, ancien chercheur généticien, coordinateur de l'association Biodiversité échanges et diffusion*

d'expériences à Montpellier et auteur de *Semences paysannes, plantes de demain* (édition Charles Léopold Mayer, 2014). « *Une variété évolue en fonction des autres variétés et espèces cultivées alentours, elle peut subir les aléas climatiques, on peut la perdre. La partager avec ses voisins permet de la préserver en cas de besoin.* »

Au fil du temps, des règles sont venues encadrer les activités du réseau : on ne transmet pas plus d'une poignée de graines lors du premier échange, on doit redonner au collectif à la première récolte. « *Certaines variétés potagères doivent être réparties entre plusieurs jardiniers afin d'éviter les croisements qui conduisent à perdre la variété d'origine* », ajoute Marie Giraud, maraîchère dans la haute vallée de l'Orb, qui, avec son mari, a fait le tour des villages de la région pour sauver l'oignon doux méditerranéen de Terrassac, « *non par amour du passé mais parce que ces populations dynamiques sont plus adaptées à la culture biologique* ». Au sein du [collectif Pétanielle](#), dans le Tarn, orienté sur la préservation de blés locaux, le choix des variétés cultivées est décidé chaque année par les adhérents « *avec le souci de trouver un modèle économique à l'agriculteur*, explique Christophe Pouyanne, l'un des membres. *Notre projet est de redonner à ces variétés paysannes une place dans une économie relocalisée* ».

Ces méthodes empiriques ont apporté, en 2008, la preuve de leur efficacité du point de vue de la diversité génétique. Une étude réalisée sur une variété ancienne de blé, sous la direction de la généticienne Isabelle Goldringer, a ainsi montré une plus grande diversité dans les champs des paysans que dans les collections de ressources génétiques des institutions de recherche. Un constat qui a fourni, selon Elise Demeulenaere, « *des arguments scientifiques pour contester l'idéal industriel d'obtenir des variétés végétales fixes* » et montré que la biodiversité se nourrit des différences entre les terroirs et les savoir-faire paysans. C'est pour cette raison que les membres du réseau défendent l'idée d'une recherche scientifique participative qui se pratique dans les laboratoires, mais aussi dans les champs, par la sélection à la ferme.

Cette gouvernance citoyenne s'organise en marge du marché officiel, qui est strictement encadré depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Avec le développement de l'agriculture intensive, la sélection des graines, traditionnellement dévolue aux paysans, a été transférée à des semenciers professionnels : les politiques publiques et les réglementations ont depuis lors encouragé les agriculteurs à abandonner les variétés de pays et la sélection à la ferme. Conçues en laboratoire et en station expérimentale, les semences industrielles, génétiquement homogènes, garantissent des rendements élevés et prévisibles mais elles nécessitent souvent l'apport d'engrais et de pesticides. Parce qu'elles sont traçables et stables, elles peuvent en outre prétendre à une protection intellectuelle et obtenir un certificat d'obtention végétale (COV), ce qui ouvre la voie à leur homologation officielle pour la commercialisation.

Ce n'est pas le cas des variétés rustiques issues de la sélection paysanne : elles sont libres de droits et elles ne souscrivent pas aux critères d'homogénéité et de stabilité requis pour obtenir un COV, car elles évoluent au gré du climat, des terroirs et des savoir-faire. De ce fait, elles sont interdites à la vente à des maraîchers professionnels, même si, depuis la loi sur la biodiversité de 2016, l'échange des semences de gré à gré entre agriculteurs est toléré dans le cadre de « *l'entraide paysanne* ». Depuis le 10 juin, la vente de semences paysannes est aussi explicitement autorisée aux jardiniers amateurs – à condition qu'ils ne fassent pas de leur récolte un usage commercial.

### **Pression commerciale**

Au sein du mouvement social mondial de résistance à l'appropriation du vivant par l'agro-industrie, le Réseau semences paysannes suit une ligne de crête : d'un côté, il s'oppose à la réglementation qui interdit aux paysans, par les droits de propriété intellectuelle, la réutilisation des semences. De l'autre, il constate aussi les limites de la libre circulation des graines à l'échelle de la planète, qui conduirait à ignorer la contribution des communautés paysannes à la gestion de l'agrobiodiversité. Comme le souligne Elise Demeulenaere, « *l'accent est donc mis sur la nécessité d'une réglementation*

qui pérennise ces systèmes alternatifs » et favorise « l'autonomie paysanne, le développement local, une alimentation saine et goûteuse, et le respect du vivant ».

Cette gouvernance en « commun » peut-elle résister à la pression commerciale, favorisée par les crises écologique et sanitaire, alors que les variétés anciennes et rustiques suscitent un intérêt croissant ? Comment protéger ce patrimoine nourricier et les valeurs et savoir-faire qui y sont associés, sans recourir soi-même à la logique d'appropriation du vivant que l'on conteste ? La question suscite de vifs débats au sein du mouvement depuis qu'une des maisons a signé un partenariat avec les supermarchés Carrefour. Si [une charte](#) encadre depuis lors les pratiques, le réseau a finalement renoncé à créer un label pour protéger son travail. « Ce serait admettre la marchandisation des semences paysannes, estime Christophe Pouyane, membre du conseil d'administration du réseau. La seule issue, c'est le collectif. La notion de "commun" peut paraître faible face aux forces du marché : c'est vrai que rien n'empêche quelqu'un, à l'extérieur du mouvement, d'utiliser le travail que nous avons réalisé. En revanche, elle permet de faire vivre l'idée que la semence est un bien commun à condition d'être associée à une communauté capable de la gérer collectivement. » « Les semences paysannes, un commun » est d'ailleurs devenu un slogan du réseau.

### « Le retour des communs », une série en 6 épisodes

La gouvernance des « communs » connaît un regain d'intérêt dans le débat d'idées. Des jardins partagés aux logiciels libres, des médicaments aux semences, de multiples initiatives valorisent des pratiques alternatives où la gouvernance collective prévaut sur la propriété privée. Juristes, économistes et philosophes tentent d'en définir les règles de distribution des droits d'usage. Retrouvez notre série d'articles sur le sujet :

- [Judith Rochfeld : « Les citoyens obligent leur gouvernement à réintégrer les communs en politique »](#)
- [Après la crise, les communs numériques en quête de reconnaissance](#)
- [Vaccins et médicaments: la longue marche vers des « communs de la santé »](#)
- [Posséder la terre en « commun », pour mieux la protéger](#)
- [L'aventure citoyenne des semences paysannes, « commun » nourricier](#)
- [Les « communs urbains », graines de démocratie locale](#)

---

Le Monde, 20 août 2018

### [Les semences paysannes font leur retour dans les champs](#)

En Suisse, une famille fait revivre des variétés locales accessibles à tous, à contre-courant de l'industrie semencière.

Par Angela Bolis (Les Evouettes (Suisse) envoyée spéciale)



*Des semences paysannes de brocolis. Fred Tanneau / AFP*

Sur les terres des frères Zollinger, bordées par le lac Léman et les Alpes suisses, dans la commune des Evouettes, les asperges sont montées en graine et les carottes ouvrent leurs ombelles blanches. Nulle négligence dans ce laisser-pousser : les légumes ne sont pas cultivés pour leur chair, mais pour leurs graines. Pionniers des semences bio en Suisse, les Zollinger se sont lancés dans les années 1980 avec une douzaine de variétés, collectées dans les jardins villageois, les champs ou les monastères.

Depuis, les quatre fils ont repris l'entreprise familiale, et le catalogue s'est étoffé, avec quelque 450 variétés potagères et horticoles. Des variétés anciennes, ou modernes, mais toujours locales et libres de droit.

Une démarche à contre-courant de l'industrie semencière, qui protège ses productions par des droits de propriété visant à interdire ou à taxer les « semences de ferme », c'est-à-dire celles avec lesquelles un agriculteur résème une partie de sa récolte. Pourtant, la petite maison Zollinger prospère.

*« Les gros sélectionneurs investissent des millions, pendant des années, pour faire entrer sur le marché une nouvelle variété ultra-performante. Ils veulent donc la protéger du piratage, explique l'aîné, Tulipan Zollinger. De notre côté, on s'adresse aux jardiniers et aux petits maraîchers, qui cherchent des variétés différentes, "swiss-made", adaptées aux petites productions... On a, par exemple, la tomate rose de Berne, difficile à produire mais très savoureuse », explique-t-il.*

### **L'essor du bio**

Encore très minoritaires, les variétés locales tentent de prendre racine, aux marges d'un marché des semences restrictif et de plus en plus concentré – Bayer-Monsanto, Dupont-Dow et Syngenta-ChemChina détiennent à eux trois plus de la moitié du marché mondial. Malgré tout, on assiste à leur indéniable retour en grâce. En France, le Réseau Semences paysannes, né en 2003, fédère aujourd'hui une centaine d'organisations. Comme d'autres mouvements européens, il

revendique le droit de reprendre en main ces variétés « à la ferme » et de les faire circuler librement.

Car, avec l'essor du bio, de la vente directe, des produits du terroir ou des potagers, l'agriculture se diversifie... et ses besoins en semences aussi. Dans ces productions de niche, la variété d'élite, prolifique partout (pour peu que les milieux soient homogénéisés à l'aide d'intrants ou d'irrigation), n'est pas la plus adéquate. On recherche au contraire une culture singulière, la mieux adaptée à sa région et à son usage : tel blé résiste à la sécheresse, ou à l'altitude, tel autre est d'excellente qualité pour faire du pain...

C'est la conception même de diversité culturelle qui est en jeu dans cette bataille. « *Pour nous, ce sont des populations hétérogènes [chaque plante est différente], dont la force est de s'adapter aux savoir-faire paysans et au milieu* », détaille Patrick de Kochko, coordinateur du Réseau Semences paysannes. Tout l'inverse des variétés commerciales obtenues par les sélectionneurs et semenciers. Pour être inscrites au catalogue officiel, celles-ci doivent être stables dans le temps, homogènes, ou encore démontrer un progrès génétique par rapport aux variétés existantes.

Ces critères, censés garantir la qualité et la conformité des semences qui occupent l'essentiel des marchés, excluent toute la gamme des semences paysannes. Or, sans catalogue, pas de commerce, ou presque. Pour les récoltes paysannes, seuls sont autorisés des échanges en petits sachets ou, depuis la loi sur la biodiversité de 2016, une utilisation dans le cadre de l'« entraide agricole », à titre gratuit.

La donne pourrait changer avec le nouveau règlement européen sur l'agriculture bio, adopté en avril, qui autorise leur commerce à partir de 2021. « *Le règlement ne parle pas de semences paysannes mais de matériel hétérogène, avec une approche très technique et conventionnelle de la variété, finalement assez éloignée de nos pratiques* », note toutefois Patrick de Kochko. Il craint que cette dérogation n'ouvre en fait une brèche aux « nouveaux OGM ».

Une avancée en demi-teinte, donc, après des décennies d'érosion de la biodiversité plantée. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), la diversité des cultures s'est réduite de trois quarts au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Après la seconde guerre mondiale, l'agriculture se recentre autour de quelques variétés modernes à haut rendement, adaptées à la mécanisation et aux intrants chimiques. Délaissées, les variétés paysannes se sont retrouvées reléguées dans des banques de graines. Ces conservatoires sont aujourd'hui plus de 1 750 dans le monde, chargés de veiller sur ce précieux patrimoine génétique.

Retour en Suisse. Sur l'autre rive du lac Léman se dresse, discrète, la banque de semences nationale de Changins. Elle a été fondée en 1900 par des sélectionneurs et conserve aujourd'hui quelque 13000 variétés agricoles. Autant d'échantillons de graines qui dorment, rangés et étiquetés, dans ses sous-sols réfrigérés. Régulièrement, les semences sont mises en terre pour être régénérées, sur de petites parcelles où se côtoient ancêtres du blé, épeautres anciens ou sojas modernes.

« *Ce qui nous intéresse, ce n'est pas tant la valeur agronomique de ces variétés que le maintien de la diversité génétique* », explique Arnold Schori, responsable de l'amélioration des plantes. Pour le chercheur, cette diversité « *constitue un réservoir de caractéristiques crucial pour assurer l'avenir alimentaire : adaptation au changement climatique, aux nouvelles maladies...* ». Parmi leurs types de 6000 blés, les équipes de Changins ont ainsi retrouvé, dans une ancienne souche issue des montagnes des Grisons, une résistance à la pourriture de la neige... utilisée ensuite par des sélectionneurs japonais.

Gardiennes des ressources génétiques, les banques de graines ont néanmoins leurs limites. Soumises aux pressions des sélectionneurs, elles ont souvent privilégié les grandes cultures, au détriment d'espèces mineures comme l'orge ou le sarrasin. Et elles ne conservent qu'un petit échantillon, figé, de chacune des variétés qu'elles abritent. « *Ces banques jouent un rôle positif dès lors qu'elles distribuent des variétés aux agriculteurs qui les remettent en circulation, et qu'elles sont source d'une rediversification dans les champs. C'est de plus en plus le cas* », observe Isabelle Goldringer,

généticienne à l'Institut national de la recherche agronomique.

L'enjeu est désormais, pour les variétés locales, de retourner aux champs après être sorties des banques de gènes. Ces institutions sont souvent le dernier endroit où paysans, amateurs et petits semenciers peuvent retrouver des variétés oubliées. A l'instar des frères Zollinger, qui ne se sont pas privés d'y puiser pour enrichir leur propre catalogue. Chaque année, leurs clients élisent cinq variétés sauvegardées dans les coffres de Changins, qu'ils multiplient, réadaptent au milieu et au goût des consommateurs... avant de les remettre sur le marché. La plante reprend vie. Pour Tulipan Zollinger, *« c'est en la cultivant dans un maximum de jardins qu'elle sera le plus en sécurité »*.